



# RÉSEAULEMENT ÉGALITÉ

## Agir en faveur de l'Égalité dans le Gers



Lettre d'information n° 34 – mars 2017

### Un auteur, une autrice

**Dans le langage courant, on dit et on entend couramment : un auteur, une auteur, avec parfois un E final. Pourquoi dire autre chose ? Après tout, « auteur.e » est entré dans le langage courant. Surtout, cela n'accroche pas les oreilles, alors qu'autrice, ça fait bizarre, non ?**

**D'ailleurs, « autrice » ? ... Il existe ce mot-là ? D'abord, est-il dans le dictionnaire ? Et qu'en pensent les écrivaines ?**

*Crédit photographique : « Jeune femme écrivant une lettre » de Johannes Vermeer*

Les noms masculins qui se terminent par « teur » ont différentes règles pour les féminiser. Ainsi, les féminins en « teuse » correspondent à un verbe avec une finale « tant » au participe présent. Exemple « battre – battant – batteur – batteuse ». Elles correspondent également au mot issu d'un nom commun. Exemple « le bruit – bruiteur – bruiteuse ». Dans certains cas, le « teuse » vient du vieux français « teresse » que l'on retrouve dans « enchanteur – enchanteresse – enchanteuse ».

Les noms en « teur » se terminent au féminin par « trice » lorsqu'ils remontent à des mots latins se terminant par le suffixe « tor », dont le féminin est « trix ».

« Auteur » vient du mot latin « auctor » (féminin : « auctrix »), qui signifie créateur, fondateur, conseiller, instigateur, protecteur. Il est celui qui dicte, qui marque dans le marbre, qui inscrit, qui écrit. Il ne faut pas le confondre avec le mot latin « actor », qui signifie « celui qui agit », et qui a donné le mot « acteur ».

En français, la forme régulière de féminisation du mot masculin « auteur » est donc « autrice », mais ce terme fut exclu par l'Académie française au 17ème siècle, au titre que les femmes ne peuvent pas avoir suffisamment de noblesse de la pensée pour avoir celle de la sagesse.

Il est dès lors affirmé haut et fort qu'une femme ne peut qu'être l'écho de la parole ou de l'écrit d'un homme, mais jamais l'instigatrice des mots délivrés.

Nombre d'autrices n'ont eu dès lors d'autres choix que de prendre un pseudonyme masculin pour pouvoir être éditées.

Dès la fin du 19ème siècle, et jusqu'à aujourd'hui, des écrivaines ont interpellé l'Académie française pour la re-connaissance du mot « autrice ». Il leur est généralement répondu que le mot auteur, éventuellement avec un E final, est parfaitement suffisant pour marquer le féminin : un auteur, une auteur.e.

Bien. Mais dans ce cas-là, pouvez-vous me dire si la personne dont je parle est un homme ou une femme, lorsque je dis « Cet.te auteur.e est prolix.e. » ?

Même si le mot « autrice » a fait son entrée dans quelques dictionnaires depuis une petite dizaine d'années, l'Académie française considère toujours que le mot « auteur » n'a pas à avoir de forme féminine.

Cela est tellement ancré dans les esprits qu'actuellement, nombre de femmes, dont certaines écrivaines, disent que le mot « autrice » est bien laid et que décidément, le mot « auteur » avec ou sans « e » final, leur convient mieux. C'est amusant de constater qu'aucun autre mot se terminant par « trice » ne leur fait cet effet-là. Parler d'agricultrice, d'impératrice ou d'actrice leur convient parfaitement ; mais « autrice », ah non, vraiment, « c'est juste pas possible tellement c'est moche ! »

Derrière « autrice », c'est le combat pour la reconnaissance des femmes à s'exprimer librement, et à le revendiquer, qui se joue. Ce combat n'est pas gagné.

À nous de le continuer.

